



District de Football du Finistère

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2019/2020**

Séance du 4 juin 2020 16 H 00 / 17 H 30 QUIMPER

Présents : M PONDAVEN ; L ABGRALL ; D PAUCHARD ; J STEPHAN ; JP LE BRUN ; D LE DEZ; JP SEZNEC ; J LE VIOL.

Excusé : M PLASSARD

1 DECISION

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appel de Ligue concernant le club de GUIPAVAS

2 COURRIERS

La Commission est informée du courrier du Monsieur le Maire de CARHAIX et de la réponse faite par le Président du district concernant le club DC CARHAIX.

La Commission est informé des nombreuses demandes de renseignements concernant le statut, elle constate la méconnaissance des règlements par les clubs.

3 ETUDES DE CAS PARTICULIERS

A Décision de la Commission Départementale du Statut

RAS

B Préparation des dossiers pour la Commission Régionale du Statut

RAS

4 SITUATION DES CLUBS AU 01/06/2020

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 01/06/2020 pour parution avant le 30/06/2020. Voir tableau joint en annexe 1.

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue en infraction à la Commission Régionale et sera publié sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

A ce jour 2 clubs de FFF, 23 clubs de ligue et 27 clubs de district sont en infraction soit 52 clubs.

Pour mémoire , situation 01/06/2019 : 0 clubs de FFF, 14 clubs de ligue et 35 clubs de district étaient en infraction soit 49 clubs.



District de Football du Finistère

Au 01/06/2020 l'effectif d'arbitres est de 438, dont 11 TJA (-15ans)

5 MESURES D'ENCOURAGEMENT

Voir en annexe 2 la liste des clubs ayant droit 1 ou plusieurs mutés supplémentaires pour la saison 2020/21 (art 55)

5 DIVERS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT COMMISSION

Jo. STEPHAN